

**La situation des personnes sans domicile ne change pas !** Pourtant les associations font des propositions au gouvernement depuis près de 4 ans pour améliorer le système d'hébergement et d'accès au **logement**

Le budget 2011 de la veille sociale (équipes de rue, accueils de jour, hébergement d'urgence...) est fixé **à la baisse**, face à des besoins pourtant croissants, prévisibles !

La notion d'accueil inconditionnel (sans condition de nationalité, de situation administrative, de ressources, d'âge...) est attaquée de façon chronique. Quiconque est présent sur le sol français doit pouvoir être hébergé. **Les familles étrangères ne doivent pas faire les frais de la pénurie de places !**

Un énième plan hivernal est annoncé pour pallier temporairement le **manque de places d'hébergement**. Que feront au **printemps** les personnes prises en charge cet hiver lorsqu'elles devront quitter les lieux ? En attendant qu'une politique publique du logement plus ambitieuse se mette en place, **personne ne doit être contraint de vivre dans la rue !**

**Nous demandons :**

- La **création de places d'hébergement dignes et pérennes, pour tous les publics**
- Le **respect du principe d'accueil inconditionnel**

**Pour agir :**

- Faites un **don aux associations de solidarité** qui agissent chaque jour pour améliorer la situation des personnes en grande précarité
- Signez **la pétition** à destination du Préfet
- Suivez la **campagne sur le site** du Secours Catholique : [www.secours-catholique.org](http://www.secours-catholique.org)
- Devenez **hénévole**

**Votre délégation**

**Secours Catholique Ariège-Garonne**

56 rue Périole  
31500 TOULOUSE

Téléphone 05 34 25 67 40

Ne pas jeter sur la voie publique

**On aimerait  
savoir  
où crécher...  
Pas seulement  
à Noël !**

MO.1E/FRD-10



 **Secours Catholique**  
Réseau mondial Caritas

[www.secours-catholique.org](http://www.secours-catholique.org)

**COLLECTIF  
DES ASSOCIATIONS  
UNIES POUR UNE  
NOUVELLE POLITIQUE  
PUBLIQUE DU  
LOGEMENT DES  
PERSONNES SANS  
ABRI ET MAL LOGÉES**

## Manque de places d'hébergement d'urgence à Toulouse

*«Toute personne sans abri en situation de détresse médicale, psychique et sociale a accès, à tout moment, à un dispositif d'hébergement d'urgence [...] quelle que soit sa situation administrative»<sup>1</sup>*

Or, les statistiques du numéro d'appel **115** de Haute-Garonne montrent que **50 personnes restent quotidiennement sans réponse** à leur demande d'hébergement dont:

**5 à 10 femmes seules**  
**2 à 4 familles (avec enfants)**  
**35 à 40 hommes isolés**

Ces chiffres ne concernent que 40% des personnes qui composent le 115, car **60% d'entre elles n'arrivent pas à avoir un interlocuteur**. Sans compter ceux qui n'appellent plus le 115 souvent par découragement.

## Disparition de deux accueils pour personnes en grande précarité, en centre ville

**Les deux centres d'hébergement d'urgence pour les personnes en grande précarité vont fermer leurs portes la semaine prochaine.**

Les 35 places qui seront maintenant regroupées sur un lieu très éloigné du centre-ville (zone Thibaud) ne sont plus destinées spécifiquement aux grands précaires. De plus, cette situation géographique est inadaptée à ce public car ces personnes ne sont pas en capacité d'utiliser les transports en commun ou bien se voient refuser leur accès par les chauffeurs. Ces personnes ont souvent des troubles de santé importants et supportent mal les changements. Avec des dizaines années d'expérience à leurs côtés, nous considérons qu'il faut absolument **développer des petites structures collectives pérennes situées au cœur de la ville et capables d'accueillir des personnes accompagnées de chiens**. Cette période de stabilisation est fondamentale.

<sup>1</sup> [Article 73 de la loi de Mobilisation pour le Logement et la Lutte contre les Exclusions (MLLE) du 25 mars 2009 (article L 345-2-2) et circulaire hivernale du 15/10/10]

## Manque crucial de logements sociaux en Midi-Pyrénées

**Avec 39 logements sociaux pour mille habitants, la région Midi Pyrénées est la dernière de France, après la Corse (43) et l'Aquitaine (43) contre une moyenne nationale de 70 en France métropolitaine<sup>2</sup>**

**La loi SRU n'est pas appliquée en Haute-Garonne** car sur les 34 communes soumises aux obligations de la loi SRU en matière de taux de logement social, 4 seulement dépassent 20 % de logements sociaux parmi les résidences principales (**Blagnac, Colomiers, Muret et Portet-sur-Garonne**). **Cela représente une pénurie de 14.000 logements** (Source: DRE Midi-Pyrénées 2006) qui engorge le dispositif d'hébergement.

**Les signataires de ce tract demandent au Préfet de région (n'hésitez pas à signer notre pétition):**

- 1. Des capacités d'hébergement suffisantes et adaptées pour répondre à toutes les demandes et le maintien des places ouvertes en période hivernale.**
- 2. Le rétablissement de deux petits collectifs pérennes, en centre ville, adaptés à l'accueil des grands précaires.**
- 3. L'application stricte de la Loi SRU en Midi-Pyrénées**

**Le « Collectif inter associations Toulouse »** regroupe 19 associations ayant une implantation toulousaine dont les signataires de ce tract: BAIL, CITE LA MADELEINE (ACSC), CASIT, CAP CENTRE, CCPS, CROIX ROUGE, Emmaüs, Emmaüs A.G.I.R., Entraide Protestante, Equipes Saint Vincent, GAF, ICART, Médecins du Monde, Pact Arim, Petits Frères des Pauvres, Secours Catholique, SOLEIL, U.C.J.G. - **La FNARS Midi-Pyrénées** fédère 94 associations qui œuvrent pour l'insertion sociale des personnes.

<sup>2</sup> (source MEEDDAT/SESP, EPLS 2009)